



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 12 janvier 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 12^e jour du mois de janvier 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 1^{er} et 15 décembre 2015;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses; (à venir)
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
 - 7.1. **Législation :**
 - 7.1.1. Règlement – TECQ 2014-2018
 - 7.1.2. Règlement d'emprunt pour le désamiantage du Théâtre des Quatre Sœurs
 - 7.1.3. Appui à la modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal
 - 7.1.4. Nomination du pro-maire
 - 7.1.5. Étude de la liste des comités
 - 7.2. **Administration :**
 - 7.2.1. Invitation des maires conseillers à la tournée des élus de la Table Agroalimentaire de l'Outaouais

Maire

Sec. Très.

- 7.2.2. *Invitation au Dîner conférence de la CCVPN*
- 7.2.3. *Boîte postale pour les Premiers répondants*
- 7.2.4. *Demande d'aide financière du Conseil Économique et Communautaire de Saint-André-Avellin*
- 7.2.5. *Demande de don de la Fondation des maladies du cœur et des accidents cardio-vasculaires*
- 7.2.6. *Demande de don Fédération 15 – Cercle des fermières du Québec*
- 7.2.7. *Levée de fonds pour une école au Nicaragua*
- 7.2.8. *Nomination d'un représentant pour l'AGA de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc.*
- 7.2.9. *Programme de politique nationale de la ruralité*
- 7.2.10. *Achat d'un cabinet pour matériel informatique*
- 7.2.11. *Suivi – dossier Logis Papineau*
- 7.2.12. *ADMQ-Renouvellement de la cotisation et inscription au Congrès de l'ADMQ*
- 7.2.13. *Ressources humaines :*
 - 7.2.13.1. *Rémunération additionnelle pour les appels téléphonique d'urgence de l'inspecteur municipal pendant son absence*
 - 7.2.13.2. *Analyse d'une demande d'ajustement salarial du préposé temporaire à l'accueil & logistique du Complexe*
 - 7.2.13.3. *Verrouillage/déverrouillage des portes du Complexe dans le Temps des Fêtes*
- 7.2.14. *Dossier St-André Branché – paiement de facture*
- 7.3. Sécurité publique :**
 - 7.3.1. Sécurité civile :**
 - 7.3.1.1. *Suivi au dossier du Théâtre des Quatre Sœurs*
 - 7.3.1.2. *Dossier- circulation des véhicules tout-terrain dans les rues municipales*
 - 7.3.2 Sécurité incendie :**
- 7.4. Voirie municipale :**
 - 7.4.1. *Appel d'offre pour l'achat de matériaux, de biens et services et la location d'équipements pour les travaux généraux pour l'année 2015*
 - 7.4.2. *Soumission pour achat de clôtures*
- 7.5. Hygiène du milieu :**
 - 7.5.1. *SEEQ*
- 7.6. Aménagement, urbanisme et environnement :**
 - 7.6.1. *Adoption du règlement XXX-XX concernant l'entretien des chemins privés*
 - 7.6.2. *Cession de la partie du chemin Servant, PTIE 484 et 485*
 - 7.6.3. *Suivi- enseigne de nom de rue (Mignault)*
- 7.7. Loisirs et culture :**
 - 7.7.1. *Souper bénéfice – Super fête Marius Fournier*
 - 7.7.2. *Demande de salle gratuite-Ligue de hockey Pierre Racette*
 - 7.7.3. *Demande de subvention à Emploi été Canada pour un chef de camp et un animateur de camp de jour*
 - 7.7.4. *Dénomination d'un édifice culturel*
 - 7.7.5. *Suivi – Dossier cantine*
 - 7.7.6. *Demande de relocalisation d'une œuvre d'art dans le sentier Louis-Joseph-Papineau*
 - 7.7.7. *Mission, vision du Sport et Loisir de Saint-André-Avellin*
- 8. *Correspondance à la Secrétaire-trésorière;*
- 9. *Rapport des comités;*

10. Varia;
10.1.

11. Calendrier mensuel;

Date	Heure	Rencontre
26 janvier	19h30	Atelier de travail – Urbanisme
26 janvier	20h00	Session extraordinaire- Schéma d'aménagement

12. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1501-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1501-002

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 24 NOVEMBRE, 1^{ER} ET 15 DÉCEMBRE 2014**

1501-003

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des réunions des 24 novembre, 1^{er} et 15 décembre 2014 sont adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi de différents dossiers.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

Maire

Sec. Très.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **72 154,30 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **229 628,94 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1501-004

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES

7.1. LÉGISLATION :

7.1.1. RÈGLEMENT – TECQ 2014-2018

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.1.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE DÉSAMIANTAGE DU THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.1.3. APPUI À LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS POUR EXERCER AU SEIN D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL

Cet item est reporté à une réunion ultérieure pour analyse.

7.1.4. NOMINATION DU PRO-MAIRE

1501-005

ATTENDU QUE le terme du maire suppléant actuel est échu depuis le 31 janvier 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal recommandent la nomination de Madame la conseillère, Lucie Lalonde, comme maire suppléante à compter du 1er février 2015 et soit par le fait même la représentante de la municipalité de Saint-André-Avellin au conseil des Maires de la MRC de Papineau en l'absence de la maire, madame Thérèse Whissell;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

ET QUE Madame Lucie Lalonde soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette nomination.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.5. ÉTUDE DE LA LISTE DES COMITÉS

Les membres du conseil gardent le statu quo sur les choix de représentation sur les comités par conséquent, aucun changement à apporter sur la liste des comités.

7.2. ADMINISTRATION :

7.2.1. INVITATION DES MAIRES ET CONSEILLERS À LA TOURNÉE DES ÉLUS DE LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS

1501-006

ATTENDU QUE la Table agroalimentaire de l'Outaouais, avec le support de plusieurs partenaires, organise la « Tournée des élus : à la découverte de l'agroalimentaire dans Papineau » le 3 février prochain, par autobus nolisé;

ATTENDU QUE cette tournée permettra de visiter plusieurs entreprises, il y aura de nombreuses rencontres stimulantes et dynamiques afin de présenter le potentiel de ce secteur pour le développement économique de notre région et qu'il y aura un dîner composé de produits de la région;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent Monsieur Michel Thérien, Madame Thérèse Whissell et Madame Lucie Lalonde à participer à la tournée ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.2. INVITATION AU DÎNER CONFÉRENCE DE LA CCVPN

1501-007

ATTENDU QUE le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, à l'allègement réglementaire et au Développement économique régional, monsieur Jean-Denis Girard, sera de passage à Saint-André-Avellin dans le cadre de sa tournée du Québec pour rencontrer les entrepreneurs et partenaires économiques afin de créer un nouvel élan entrepreneurial dans l'Outaouais;

ATTENDU QUE le Ministre fera mention du plan gouvernemental visant à améliorer le climat d'affaires et à relancer l'économie québécoise ainsi que la mise en place d'Entreprises Québec qui vise à offrir l'ensemble des services gouvernementaux aux entreprises sous la forme d'un guichet unique;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation vous convie à participer au dîner conférence à cet effet, qui se tiendra le 22 janvier prochain, au Complexe Whissell;

PAR CONSÉQUENT,

Maire

Sec. Très.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Charron

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent Messieurs Michel Thérien, Marc Ménard et Mesdame Thérèse Whissell et Lucie Lalonde à participer au dîner conférence ci-dessus mentionné au coût de **40 \$ par personne incluant les taxes**;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 349.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.2.3. BOÎTE POSTALE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

1501-008

ATTENDU QUE le service des Premiers répondants aurait besoin d'un casier postal afin de recevoir leur courrier et demande à la municipalité l'utilisation d'un casier postal appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE le garage municipal n'utilise pas de casier postal pour le 2, rue Bourgeois Nord;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent le service des Premiers répondants à demander un casier postal à Postes Canada sous l'adresse civique du 2, rue Bourgeois Nord;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

1501-009

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don du Conseil économique et communautaire de Saint-André-Avellin pour le montant couvrant les coûts de 382,87 \$ reliés à la location de la salle lors de leur souper des commerçants qui a eu lieu le 7 novembre dernier;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent le remboursement des frais de location de la salle au montant de **382,87 \$** au Centre économique et communautaire de Saint-André-Avellin en guise de don;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.5. **DEMANDE DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DES ACCIDENTS
CARDIO-VASCULAIRES**

1501-010

ATTENDU QUE le bureau régional de l'Outaouais et Abitibi-Témiscamingue de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC sollicite la collaboration des municipalités pour faire rayonner sa mission sur son immense territoire;

ATTENDU QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec invite la municipalité à proclamer le mois de « Février, Mois du cœur » pour soutenir l'avancement de la recherche sur les maladies cardiovasculaires et pour promouvoir la santé du cœur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal proclament « Février Mois du cœur » et invitent la population à « Afficher son cœur » à l'occasion de la campagne de financement de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.6. **DEMANDE DE DON FÉDÉRATION 15 – CERCLE DES FERMIÈRES DU QUÉBEC**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure afin de vérifier si des membres du Cercle des fermières de Saint-André-Avellin sont intéressés à participer à cet événement qui a lieu à Gatineau. Cependant, une demande a déjà été déposée pour un événement similaire à Victoriaville.

7.2.7. **LEVÉE DE FONDS POUR UNE ÉCOLE AU NICARAGUA**

Les élus ne donnent pas suite à cette demande.

7.2.8. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'AGA DE LA CORPORATION DES
TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.**

1501-012

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires nomment des personnes à titre de représentant(e)s de la MRC de Papineau au sein du Conseil d'administration

_____ Maire
_____ Sec. Très.

de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. pour l'année 2015;

ATTENDU QU' à l'habitude, il y a alternance entre les municipalités visées dans un secteur donné;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé unanimement

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-André-Avellin approuvent la nomination de Monsieur Germain Charron en tant que représentant de la MRC pour le secteur 3 au Conseil d'administration de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc. pour l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.9. PROGRAMME DE POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Cet item est reporté à une réunion ultérieure afin de permettre d'approfondir le sujet lors de la rencontre avec le responsable de la MRC Papineau le 19 janvier 2015 à 18h30 à la mairie de Saint-André-Avellin.

7.2.10. ACHAT D'UN CABINET POUR MATÉRIEL INFORMATIQUE

1501-013

ATTENDU QUE dans le cadre des rénovations intérieures des bureaux de la mairie, le réseau informatique est refait en fonction des nouvelles installations;

ATTENDU QUE l'achat d'un cabinet pour ranger l'équipement réseau est essentiel pour la sécurité de notre réseau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil entérine l'achat dudit cabinet chez Martin Crépeau Informatique inc. au montant de **233 \$ plus taxes**;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31010 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.11. SUIVI – DOSSIER LOGIS PAPINEAU

1501-014

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 1308-354 s'engageant pour le don d'un terrain pour ce projet;

ATTENDU QUE suite à une étude plus exhaustive du projet, la demande d'appui et d'engagement financier à l'organisme Logis Papineau pour son projet a été rejetée à la majorité par les élus avec la résolution numéro 1412-567;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 1308-354.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.12. **ADMQ-RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ET INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ**

1501-011

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre de renouveler la cotisation annuelle pour 2014;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe en poste pourrait bénéficier des services de l'ADMQ en cotisant comme 2e membre au coût de 387 \$ plus taxes, et par le fait même, avoir accès à la formation en ligne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'adhésion à l'ADMQ de Madame Claire Tremblay au coût de **419 \$ plus taxes** et également, et de Madame Éliane Charlebois Larocque en tant que 2e membre, au coût de **399 \$ plus taxes**, de même que l'adhésion à l'assurance pour Madame Tremblay qui comprend les trois protections offertes par Chapdelaine Assurances et Services financiers, soit une assurance pour frais juridiques, le programme d'aide aux membres POSACTION et le service de coaching téléphonique COACHTEL au montant de **254 \$ incluant les taxes**;

ET d'autoriser les coûts plus taxes des formations en ligne offertes par l'ADMQ;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE ces dépenses soient comptabilisées au budget sous les items numéros 02 13000 494 et 02 13000 454 et 02 13000 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.13. **RESSOURCES HUMAINES :**

7.2.13.1. **RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES APPELS TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL PENDANT SON ABSENCE**

1501-015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

*ET RÉSOLU QUE les élus accordent un montant forfaitaire de **50 \$ par semaine** à l'employé qui se rendra disponible pour répondre aux appels d'urgences adressés sur le téléphone cellulaire de l'inspecteur municipal durant son absence;*

ET QUE cette décision est rétroactive au 20 décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.13.2. **ANALYSE D'UNE DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL DU PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À L'ACCUEIL & LOGISTIQUE DU COMPLEXE**

1501-016

ATTENDU QUE l'employé affecté temporairement au poste de préposé à l'accueil et logistique du Complexe a terminé avec succès sa période de probation;

ATTENDU QUE l'appréciation du travail accompli par ledit employé justifie sa demande de révision salariale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus accordent l'équivalent du salaire du titulaire permanent du poste de préposé à l'accueil et logistique du Complexe à l'employé numéro 71-143, tel taux étant calculé avant l'augmentation salariale annuelle de 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.13.3. **VERROUILLAGE/DÉVERROUILLAGE DES PORTES DU COMPLEXE DANS LE TEMPS DES FÊTES**

1501-017

ATTENDU QUE durant la période des congés des Fêtes, certaines activités ont lieu au Complexe qui nécessitent la présence d'un employé pour déverrouiller et verrouiller les portes du Complexe;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les heures consacrées à ces tâches soient rémunérées par chèque, à part de la paie régulière, au tarif horaire régulier de l'employé attiré à cette responsabilité.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70120 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.14. **DOSSIER ST-ANDRÉ BRANCHÉ – PAIEMENT DE FACTURE**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure pour une analyse plus approfondie.

7.3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

7.3.1. **SÉCURITÉ CIVILE :**

7.3.1.1. **SUIVI AU DOSSIER DU THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure dans le but d'obtenir toutes les informations reliées à la démolition et désamiantage.

7.3.1.2. **DOSSIER- CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN DANS LES RUES MUNICIPALES**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure le temps de l'analyse faite par le MTQ.

7.3.2. **SÉCURITÉ INCENDIE :**

7.4. **VOIRIE MUNICIPALE :**

7.4.1. **APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX, DE BIENS ET SERVICES ET LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX GÉNÉRAUX POUR L'ANNÉE 2015**

1501-018

ATTENDU QUE des travaux sont à effectuer dans le secteur de la voirie sur une base régulière à chaque année;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour l'achat de matériaux, de biens et services et de location d'équipements pour des travaux généraux à réaliser pour l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.2. **SOUSSION POUR ACHAT DE CLÔTURES**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à ce projet.

7.5. **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

7.6.1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.6.2. CESSION DE LA PARTIE DU CHEMIN SERVANT, PTIE 484 ET 485

1501-019

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande du propriétaire de l'immeuble sis au 1253 chemin Servant afin que la municipalité lui cède une partie du chemin Servant adjacent à sa propriété;

ATTENDU QUE ledit propriétaire s'engage de payer les frais de contrat notarié et d'arpentage reliés à cette cession de terrain qui devra aussi prévoir une servitude pour la/les propriété(s) voisine(s) pouvant être affectées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise ledit propriétaire de choisir et mandater un arpenteur et un notaire pour valider cette cessions;

ET QUE ceci n'engage en rien la responsabilité de la municipalité pour les recherches nécessaires dans la validation des titres de propriété et autres;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, et Madame la directrice-générale et secrétaire trésorière, Claire Tremblay à signer tout document relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.3. SUIVI- ENSEIGNE DE NOM DE RUE (MIGNAULT)

Suivi à faire par le comité de Rues Principales.

7.7. LOISIRS ET CULTURE :

7.7.1. SOUPER BÉNÉFICE – SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER

Faire circuler l'information.

7.7.2. DEMANDE DE SALLE GRATUITE-LIGUE DE HOCKEY PIERRE RACETTE

1501-020

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de Monsieur Pierre Racette pour l'obtention d'un crédit sur sa facture numéro 2094;

ATTENDU QUE Monsieur Racette gère l'organisation et le suivi d'équipes qui génèrent une durée totale de 7h30 par semaine de location de temps de glace;

ATTENDU QUE celui-ci s'occupe également de l'organisation du tournoi de Stéphane-Richer et du tournoi Pierre Racette;

PAR CONSÉQUENT, pour ces raisons,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à Monsieur Pierre Racette une réservation/utilisation gratuite une fois par année de la salle La Parenté en reconnaissance de son implication dans

l'organisation du hockey à Saint-André-Avellin et ce, pour la durée de cette implication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.3. DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI ÉTÉ CANADA POUR UN CHEF DE CAMP ET UN ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR

1501-021

ATTENDU QUE *la date limite pour une demande de subvention pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2015 est le 30 janvier 2015;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU *de présenter la demande auprès de Développement des ressources humaines Canada, concernant le projet "Emplois d'été Canada 2015" pour l'embauche de 2 étudiants pour le secteur des loisirs aux postes de Chef de camp et d'animateur de camp, compte tenu de la clientèle pour le camp de jour;*

ET QUE *le coordonnateur des loisirs, est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal local pour lesdits postes;*

ET QUE *celui-ci fasse les entrevues des candidatures retenues avec le comité des loisirs et soumette par la suite leurs recommandations au conseil.*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70150 340.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. Mylène Freeman
Députée Argenteuil-Papineau-Mirabel

7.7.4. DÉNOMINATION D'UN ÉDIFICE CULTUREL

1501-022

ATTENDU QUE *le comité du Centre culturel de Saint-André-Avellin a adopté une résolution afin de proposer au Conseil municipal d'officialiser dès maintenant le nom de l'édifice culturel dont la construction fait présentement l'objet d'un projet;*

ATTENDU QUE *par le passé, il y a eu différents moulins à scie sur le site même où devrait être construit le futur édifice;*

ATTENDU QUE *ledit comité propose la dénomination suivante « **Le Moulin** »*
ESPACE CULTUREL

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE *les membres du Conseil municipal officialisent dès maintenant la dénomination ci-dessus mentionnée pour le futur édifice culturel.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.5. SUIVI – DOSSIER CANTINE

1501-023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé précédemment à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour opérer en concession la cantine de l'aréna Stéphane-Richer du Complexe Whissell;

ATTENDU QUE lors de la mise en concession de ladite cantine, le Conseil municipal a exigé de la part de Monsieur Daniel Gauthier, une assurance responsabilité de 2 000 000 \$ alors qu'il en avait pris une de 1 000 000 \$;

ATTENDU QU' un loyer mensuel de 500 \$ plus taxes pour la saison 2014-2015 avait été offert par le concessionnaire;

ATTENDU QUE le locataire a déboursé des frais de 3 408,26 \$ plus taxes pour racheter notre inventaire de ladite cantine;

ATTENDU QUE nous avons pris entente de réduire le loyer le 100 \$ par mois pour la saison 2014-2015 pour compenser les coûts supplémentaire de l'augmentation de l'assurance responsabilité de 1 000 000 \$, selon nos exigences;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de réduire le loyer mensuel à **200, \$ plus taxes** pour l'opération en concession de la cantine et ce, pour la saison hivernale **2014-2015**, rétroactivement au début de l'opération de la cantine par M. Gauthier;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à préparer et signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André-Avellin tout document relatif à cette nouvelle entente, déposée en annexe, et intitulé Addenda no. 2.

ET QUE cette résolution abroge la résolution portant le numéro 1411-531.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.6. DEMANDE DE RELOCALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART DANS LE SENTIER LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

1501-024

ATTENDU QU' une demande fut déposée auprès des membres du Conseil municipal afin de relocaliser l'œuvre « Nord'oie » qui est installé dans le parcours Louis-Jopseh-Papineau puisque celle-ci a été endommagée et qu'elle a besoin d'être restaurée;

ATTENDU QUE pour déplacer et restaurer ladite œuvre, il est essentiel d'avoir l'équipement pour la déplacer ainsi que le local pour l'entreposer et la restaurer;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

Maire

Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent les employés municipaux à transporter cette œuvre dans un local chauffé lorsque celle-ci sera accessible, afin qu'elle puisse être restaurée par le propriétaire;

ET quant à la relocalisation de cet œuvre, une décision sera prise ultérieurement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.7. MISSION, VISION DU SPORT ET LOISIR DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

1501-025

ATTENDU QUE la Municipalité travaille en partenariat avec la communauté afin d'offrir des expériences de sport et de loisir de qualité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin a pour mission d'instaurer des environnements accessibles à tous afin d'offrir des expériences de sport et loisir variées, sécuritaires et de qualité sur son territoire;

ATTENDU QU' elle a pour mandat de favoriser le partenariat communautaire et le bénévolat dans le but de créer des activités culturelles, sportives et physiques, sociales et de plein-air adaptées aux attentes des citoyens, particulièrement des enfants et des aînés et elle reconnaît les priorités sociales et politiques et encourage la persévérance et l'excellence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal adoptent la mission et le mandat tels que mentionnés ci-dessus en ce qui concerne la vision de la municipalité pour les sports et loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéros 939 à 1009 et 1 à 13) et certaines sont discutées avec les membres.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. VARIA

Il n'y a aucun point à cet item.

11. CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre
19 janvier 2015	18h30	Rencontre avec M. Christian Pelchat

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1501-026

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h35, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE